

Compte rendu de la réunion du Conseil de quartier Gambetta

Du 14 décembre 2023

A la Maison de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC)

18 rue Ramus à 19h-21h 30

Présent.es : Lydie Aparicio, Jocelyne Mongellaz, Philippe Aragon, Françoise Mallet, Guillaume Le Du, Béatrice Kijewski, Solange Grecias, Catherine Shepard, Emmanuelle Merand, Ludovic Tran , Sébastien Blanchard , Julie Vandenhecke ,Marianne Gladieux .

Excusé.es : Françoise Gaborit, Michèle Suran, Marie- Hélène Chambrin, Beatrice Gelbmann, Anne Sirand.

Association : Théâtre d'ailes Ardentes : Rodrigo Ramis.

Elu.es :

- Carine Ekon, adjointe au maire en charge du commerce, de l'artisanat, des métiers d'art, de l'emploi et de l'attractivité économique

- Vincent Goulin, adjoint au maire en charge des transports, des mobilités, des déplacements, du code de la rue

- Michel Roger, délégué au maire en charge de la voirie

Pôle Démocratie Locale : Oussama Aksoum.

Après le tour de table de présentation des participant.es et désignation de la secrétaire de séance, les points suivants sont abordés :

1 - Validation du compte rendu de la réunion du 16 novembre 2023

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

2 - Fermeture de la librairie /papeterie/presse de Mme Cerisier Rue Belgrand, Multiplication des commerces qui ouvrent dans le quartier Edith Piaf. Rôle de la Mairie dans l'octroi d'autorisation d'ouverture d'un commerce ?

Interlocutrice : Carine Ekon, adjointe au maire en charge du commerce, de l'artisanat, des métiers d'art, de l'emploi et de l'attractivité économique .

- Concernant la librairie, Carine fait savoir que le local se situe en rez-de-chaussée d'un immeuble privé. La Mairie du 20^{ème} a délégué son droit de préemption à la société d'économie mixte d'aménagement la SEMEA 15 qui a acheté les murs du local commercial. Une réunion a eu lieu entre la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) de la Ville de Paris, la Mairie du 20^{ème} et la SEMEA 15 pour définir les commerces nécessaires pour le quartier. La mairie du 20^{ème} a réaffirmé son souhait de maintenir l'activité librairie /presse.

Un audio-prothésiste s'était proposé pour reprendre le fonds de commerce. La Mairie du 20^{ème} a refusé (un commerce identique existe déjà à proximité sur la Rue Belgrand).

Le local est actuellement en travaux pour une durée de 9 mois. Ensuite ce sera la phase de commercialisation. Il est difficile de trouver un porteur.

- Concernant la multiplication des commerces qui ont ouvert récemment Rue Belgrand, Rue du Capitaine-Ferber, Place Edith Piaf (crêperie, onglerie, « barber », restaurant « Thai ») Françoise Mallet rappelle que ceux-ci ne sont pas appropriés aux besoins actuels du quartier qui en est déjà largement pourvu. On constate d'ailleurs que la plupart de ces établissements peinent à trouver leur clientèle.

Carine Ekon indique que la marge de manœuvre de la Ville est très limitée sur l'implantation des commerces, sauf si ces projets nécessitent un permis de construire. La Mairie étudie l'implantation de commerces pour créer de la complémentarité en déléguant son droit de préemption à un établissement public pour récupérer le fonds de commerce (exemple de la librairie de Mme Cerisier Rue Belgrand).

Sur la Rue du Capitaine Ferber, la Mairie a un petit levier, pour créer un équilibre territorial, sur les commerces de proximité situés en rez-de-chaussée des immeubles gérés par la RIVP - sur le côté des numéros pairs de la rue. Sur l'autre côté de la rue, les immeubles sont privés. Il n'est pas possible de s'opposer à l'installation d'un commerce en raison du principe de la liberté du commerce .

En réponse à deux questions posées par Sébastien Blanchard :

- sur la programmation des commerces prévus en bas des immeubles sur le site RATP Belgrand, Carine Ekon répond qu'elle n'a pas commencé à travailler ce sujet avec la RATP.

- sur l'autorisation d'occupation du domaine public par l'atelier de réparation des motos et scooters au 68 rue Belgrand, Carine indique qu'il convient de voir avec la copropriété pour engager la saisine de la Direction de la police municipale et de la prévention.

3 - Point d'étape sur la mise en sens unique et la création d'une piste cyclable rue Belgrand (itinéraires malins, propositions d'amélioration)

Interlocuteur : Vincent Goulin, adjoint au maire du 20^{ème} en charge des transports, des mobilités, des déplacements, du code de la rue.

En préalable, Vincent Goulin rappelle que la rue Belgrand est la plus polluée de l'arrondissement, avec un trafic de 8000 voitures par jour. (Pour mémoire : 5000 morts de la pollution atmosphérique à Paris).

Des comptages ont été réalisés en juin 2021 sur l'état du trafic Rue Belgrand.

Heures de pointe :

- matin (8h à 9h) : 420 véhicules dans le sens entrant et 340 véhicules dans le sens sortant ;

- soir (18h à 19h) : trafic identique le matin et plus élevé le soir (480 véhicules).

C'est également la rue qui enregistre le plus d'accidents de l'arrondissement (+100 accidents entre 2015 et 2017).

La mise en sens unique de la rue pour les voitures vise à lutter contre la pollution atmosphérique, à désengorger le trafic (arrêter le trafic de transit et faciliter celui des habitant.es), à favoriser le développement des mobilités douces et améliorer le cadre de vie des habitant.es.

Rappel du projet présenté en réunion publique le 31/08/2023

- mise en sens unique de la rue Belgrand entre la Place Gambetta et la Porte de Bagnolet dans le sens entrant dans Paris. La modification s'inscrit dans un projet plus large visant à relier la ligne V3 du Vélopolitain au réseau parisien du métropolitain ;

- création d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le côté sud de la chaussée (numéros pairs) ;
- création d'une file de stationnement, côté nord de la chaussée (numéros impairs) en particulier pour le marché ;
- création d'îlots pour renforcer la sécurité des piétons.

Le projet modifie également le plan de circulation :

- mise en sens unique de la circulation dans le sens sortant Avenue Gambetta entre la rue des Pyrénées et la Porte de Bagnole (sauf pour les bus et les vélos).

Les travaux ont démarré mi-octobre 2023 et s'achèveront au printemps 2024 avant les Jeux Olympiques.

Il s'agit d'un bouleversement très important ayant pour conséquences de nombreux effets collatéraux, qui sont évoqués par les participant.es :

- le non-respect par les automobilistes du sens interdit sur le tronçon Rue de la Cour des Noues - Rue Pelleport malgré un panneau de sens interdit au niveau du site de la RATP.

Vincent Goulin précise que ce tronçon a été mis en sens interdit afin d'éviter de récupérer le trafic du 19ème qui arrive par la rue Pelleport.

- la mise en sens unique de la Rue Belgrand provoque aux heures de pointe un contournement par l'Avenue Gambetta (avec une hausse du trafic de +20%) et par les boulevards des maréchaux (+30%).
- on note une hausse du trafic sur la Rue des Pyrénées. Le soir l'attractivité de la Porte de Bagnole crée un itinéraire de contournement par la Rue des Pyrénées vers la Rue de Bagnole avec une hausse du trafic de +30%.

Le Collectif Rondeaux / Landrin signale le report de la circulation Rue des Rondeaux, Rue Emile Landrin. Un comptage a été réalisé. Il indique 360 véhicules à l'heure aux heures de pointe.

Le Collectif demande un nouveau comptage.

Vincent Goulin répond que la Ville va procéder à de nouvelles études.

Par ailleurs Vincent fait savoir qu'une réunion spécifique entre les Services Centraux de la Ville de Paris et la Mairie du 20ème a eu lieu il y a un mois pour

évoquer tous ces effets collatéraux. Les Services Centraux doivent revenir vers la Mairie du 20ème avec des propositions visant à améliorer les points qui doivent être corrigés.

4 - Déplacement du parking à vélos devant le restaurant « le Bistrot du Parisien » angle Rue Cour des Noues /Rue Pelleport

Interlocuteur : Michel Roger, délégué au maire du 20ème en charge de la voirie

Monsieur Roger signale que lui-même, par l'intermédiaire du Conseil de Quartier (CF CR DU 12 /10), ainsi que le maire du 20ème et un autre élu ont été saisis par le gérant de l'établissement, de la demande de déplacement du parking à vélo Rue de l'Indre.

Il a été répondu au gérant du restaurant que selon la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) aucun emplacement de stationnement de vélos ne peut être aménagé sur la chaussée 5 m en amont du passage piétons et ce, afin d'assurer la sécurité des traversées piétonnes et d'établir une meilleure visibilité entre les piétons et les voitures circulant sur la chaussée.

Il a été précisé à M Roger que le restaurant demandait l'installation d'arceaux pour attacher les vélos et non la suppression du parking vélo .M Roger a répondu que si ce n'était que cela, ce serait fait .

5 - Remplacement du portail interdisant le passage aux véhicules motorisés sur la partie pavée de la rue de la Py

Françoise Mallet remercie vivement M Roger de l'intervention qui a eu lieu le matin même pour remplacer le portail.

6 - Retour sur la Fête « Noel de Toutes les Couleurs » du 3 décembre

En l'absence de Françoise Gaborit, référente de la commission évènements, il est proposé de reporter ce point à la prochaine réunion du CQ du 11 janvier.

A cette occasion il est suggéré d'organiser une galette des rois préalablement à la réunion, de 18h 30 à 19h30, à laquelle seront invités, outre les membres du CQ, les partenaires de la Fête pour les remercier de leur investissement.

Dans cette perspective, le principe d'une enveloppe de 100 euros est adopté.

7 - Retour sur la « cérémonie du café » des 21 octobre et 9 décembre à « Saveurs en Partage ».

Rodrigo Ramis remercie le Conseil de Quartier pour l'aide financière apportée ainsi que les membres qui ont assisté à ces cérémonies. Celles-ci, inspirées du rituel de la cérémonie du thé au Japon, ont été un moment de partage et de convivialité.

8 - Validation de la nouvelle charte des conseils de quartier du 20ème

Jocelyne Mongellaz fait savoir qu'un mail a été envoyé par le PDL juste avant la réunion de ce soir, nous indiquant la date de la réunion de restitution de la nouvelle charte des conseils de quartier aux élu.es par les conseillers et conseillères de quartier ayant participé aux ateliers participatifs du 7 octobre dernier. Cette réunion aura donc lieu :

Le samedi 20 janvier 2024 de 14H à 16H à

L'Auditorium du Pavillon Carré de Baudouin

Afin de préparer cette réunion, il est demandé à chaque CQ de nommer un représentant pour participer à une réunion le mercredi 10/01/2024 à 18h 30.

La candidature de Jocelyne Mongellaz est retenue.

9 - Questions diverses

- Transformation du site RATP Belgrand : La RATP souhaite organiser un nouveau temps d'échanges rassemblant le Collectif Edith Piaf et le Conseil de Quartier **jeudi 18 janvier à 19h sur le Site Ratp Belgrand**. La salle de réunion de la RATP ne pouvant accueillir que 25 personnes et le Collectif comptant 95 membres, Jocelyne Mongellaz a adressé un mail aux membres de la commission urbanisme leur demandant de donner priorité aux riverains du site ; il est acté que Philippe Aragon, Béatrice Kiejwski (sous réserve de confirmation) et Jocelyne Mongellaz représenteront le Conseil de Quartier, étant précisé que Guillaume Le Du, Françoise Mallet

notamment, membres du Collectif Edith Piaf sont également membres de la commission urbanisme du Conseil de Quartier.

- Planning des réunions du Conseil de Quartier sur le 1 er semestre 2024

- Les réunions ont été fixées à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne Une salle d'ores et déjà réservée les jeudis à 19h :
11 janvier - 8 février - 14 mars - 11 avril - 16 mai - 13 juin - 11 juillet
- Il est décidé de programmer une réunion au mois d'août et de faire 2 réunions dans l'année hors la MVAC pour aller à la rencontre des habitant.es (à fixer à la prochaine réunion).
- Une affiche reprenant les dates et lieux des réunions sera réalisée : Guillaume Le Du propose de la faire.

-=-=-=-=-=-

La prochaine réunion est fixée à la MVAC le jeudi 11 janvier à 19h

